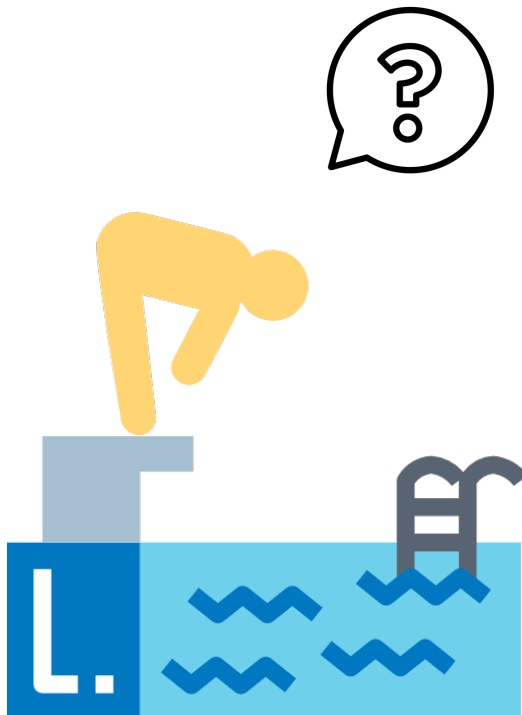


ÊTES-VOUS DANS L'UNE DE CES SITUATIONS ?



Les exigences règlementaires ou opérationnelles nécessitent la mise en place de documents ou procédures, mais :

- ◆ Je ne sais pas par où commencer pour rédiger le document.
- ◆ J'ai des documents existants, mais je pense qu'ils ne correspondent plus à la situation ou aux exigences actuelles.
- ◆ Je n'ai pas de chef de projet pour cadrer le travail de mes équipes sur ces sujets.
- ◆ J'ai bien des modèles, mais suis-je sûr que cela correspond aux spécificités de mon exploitation ? Que dois-je copier ? Que dois-je adapter ? Que dois-je créer ?

Je suis sur un nouveau projet de piscine, et :

- ◆ Je souhaite être rassuré dans mes décisions.
- ◆ J'ai des techniciens pour éclairer mes choix dans la construction, mais je considère que mes connaissances dans l'exploitation au quotidien d'une piscine sont insuffisantes pour bien appréhender toutes les composantes du projet.

Je m'interroge sur nos conditions d'exploitation car :

- ◆ Nous avons depuis longtemps l'habitude de travailler ainsi, mais faisons-nous « juste » ?
- ◆ Quelles bonnes idées puis-je reprendre de ceux qui nous ressemblent ?
- ◆ Nos installations techniques sont obsolètes. Quelles sont les évolutions possibles ? Lesquelles seront les plus adaptées à notre situation ?

ALORS

Avec son **service d'accompagnement et d'assistance**, l'APRT peut vous aider, membre ou non-membre, à mener à bien ces différents projets, travaux ou réflexions, qu'il s'agisse de construction, de rénovation ou d'exploitation.

Forte d'un réseau d'experts dans différents domaines techniques et opérationnels, riche d'expériences diverses, l'APRT dispose de ressources qui viendront compléter vos connaissances et celles de vos équipes.

Avec une philosophie de travail axée sur la proximité, l'efficacité et la simplicité, notre service d'accompagnement, d'assistance et de conseil s'attachera à :

- ◆ optimiser vos ressources internes,
- ◆ évaluer et/ou mettre en place les pratiques les plus adaptées à votre exploitation,
- ◆ vous éclairer sur tous les paramètres qui devront motiver vos décisions.

Pour en savoir plus sur nos modalités d'intervention,
contactez :

Philippe POHIER
Secrétaire général
078 830 02 03
aprt@aprt.ch



**ASSOCIATION DES PISCINES
ROMANDES ET TESSINOISES**